

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve, St-Romuald, Lévis, **le jeudi dix-neuf (19) juin deux mille quatorze à 19 h 30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Mario Fortier, Vice-président  
Mme Ann Jeffrey, Administratrice  
M. Michel Patry, Président  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Serge Côté, Administrateur  
M. Pierre Lainesse, Administrateur  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général  
Mme Francine Marcoux, Trésorière

**EST ABSENTE :** Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.

**-ORDRE DU JOUR-**

---

\*\*\*\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS \*\*\*\*\*

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire **\*\*\* en début \*\*\*** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 mai 2014
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 3 juin 2014
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 15 juin 2014
7. Désignation de deux (2) membres du comité de retraite du Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis

8. Autorisation de procéder à la vente de sept (7) autobus
9. Adoption des propositions d'amélioration de service : période automne 2014
10. Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Chase Paymentech pour des services d'acquéreur et de passerelle web – Paiement par carte de crédit – dans le cadre du projet « OPUS en ligne »
11. Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) pour négocier et adjuger, pour et au nom de la Société de transport de Lévis STLévis, un contrat pour l'entretien des équipements de vente et de perception électronique (OPUS) à la firme Xérox (anciennement ACS)
12. Adoption d'un calendrier de production et d'assignation des horaires : pour la période du 8 décembre 2014 au 6 décembre 2015
13. Autorisation à la Direction de la planification et du développement à lancer un appel d'offres public (Système électronique d'appels d'offres - SEAO) pour des travaux de protection de la dalle de béton des ateliers mécaniques du Centre d'opération de la STLévis
14. Autorisation à la direction de la planification et du développement à lancer un appel d'offres public (Système électronique d'appels d'offres - SEAO) pour la construction d'une marquise afin de protéger les réservoirs pétroliers du Centre d'opération de la STLévis
15. Autorisation à la Direction de la planification et du développement à lancer un appel d'offres public (Système électronique d'appel d'offres) pour la construction des stations concept au Terminus de la traverse de Lévis-Québec
16. Autorisation d'octroyer un mandat de gré-à-gré à la firme WSP pour la réalisation des plans et devis en ingénierie pour la mise en place d'une voie réservée au transport collectif sur le Boulevard de la Rive-Sud en direction EST à la hauteur des rues Concorde et du Sault
17. Approbation des critères d'évaluation ainsi que des membres du comité d'évaluation des offres de service pour la réalisation des plans et devis -  
Projet d'implantation de mesures préférentielles sur la route 116 -  
**RETIRÉ**
18. Comptes payables
19. Points divers
  - a. Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce de Lévis

- b. Participation de la Société de transport de Lévis aux événements festifs durant la période estivale 2014
- c. Report du projet de construction de voies réservées au transport collectif en mode axial d'une longueur de .925km sur le boulevard de la Rive-Sud entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse Desjardins, à Lévis
- d. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 amendé 2
- e. Règlement numéro 128 autorisant un emprunt à long terme de 900 000 \$ pour le financement des travaux d'implantation de stations concept au Terminus de la traverse de Lévis - **RETIRÉ**
- f. Autorisation de coûts supplémentaires d'honoraires reliés à la surveillance des travaux pour le projet du Terminus Lagueux
- g. Dépôt des amendements budgétaires
- h. Autorisation à la Direction générale de lancer à un appel d'offres public pour la réalisation d'une ou des études visant l'implantation de mesures préférentielles pour autobus dans les secteurs des rues de la Concorde, Marie-Victorin, Claude Jutra et de la route 116

20. Période de questions

21. Levée de l'assemblée

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

### - **RÉSOLUTION 2014-098-**

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi, 19 juin 2014 soit adopté tel que lu en retirant les points suivants :

17.- Approbation des critères d'évaluation ainsi que des membres du comité d'évaluation des offres de service pour la réalisation des plans et devis -  
Projet d'implantation de mesures préférentielles sur la route 116.

19 e.- Règlement numéro 128 autorisant un emprunt à long terme de 900 000 \$ pour le financement des travaux d'implantation de stations concept au Terminus de la traverse de Lévis.

**Adoptée.-**

## 2.- Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s

### - RÉSOLUTION 2014-099 -

**ATTENDU :** que l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit;

**ATTENDU :** que Monsieur Mario Fortier, vice-président a prévenu le secrétaire et/ ou le Président du Conseil d'administration de son absence lors des assemblées extraordinaires du 3 et du 15 juin 2014;

**ATTENDU** que le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser M. Mario Fortier.

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Serge Côté  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil excuse les absences de Monsieur Mario Fortier lors des assemblées extraordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis tenues les 3 et 15 juin 2014.

**Adoptée.-**

### 3.- Période de questions

Il y a eu des questions sur les sujets suivants :

- Iniquité entre le service de l'Est et de l'Ouest
- La fréquence du L-1 et L-3
- Absence d'affichage des séances du Conseil d'administration dans les bus
- Coupures des express et des parlements
- Changements de tracé sur le boul. de la Rive-Sud des express
- Insuffisance d'arrêt sur la Rive-Nord
- Positionnement d'abribus dans l'Ouest
- Constatation de la dégradation du service dans l'Ouest
- Nécessité de stationnements incitatifs au Terminus Lagueux
- Courtoisie des chauffeurs
- Décision d'acquérir des autobus articulés
- Absence du Wi-Fi dans les autobus d'Autocars des chutes
- Amplitude des services
- Contrats donnés de gré-à-gré
- Problématique des affectations
- Non-respect des voies réservées et absence des policiers (contraventions)
- Retrait des voies réservées pendant l'été
- Projet axial

### 4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 mai 2014

#### - RÉSOLUTION 2014-100-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 mai 2014 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**5.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 3 juin 2014**

**- RÉSOLUTION 2014-101-**

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 3 juin 2014 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**6.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 15 juin 2014**

**- RÉSOLUTION 2014-102-**

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 15 juin 2014 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**7.- Désignation de deux (2) membres du comité de retraite du Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis**

**RÉSOLUTION 2014 -103-**

**ATTENDU QUE :** le *Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport*

de Lévis mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (résolution 2011-012) prévoit que celui-ci est géré par un Comité de retraite formé de cinq (5) membres;

**ATTENDU QUE :** la Société de transport de Lévis doit, selon l'article 12.01 du texte du Régime, désigner deux (2) membres au sein dudit comité de retraite;

**ATTENDU :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil désigne messieurs Jean-François Carrier, directeur général et Mario Sirois, adjoint au directeur général et directeur de l'Exploitation, à titre de membres du comité de retraite du *Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis*;

**QUE** cette désignation, conformément à l'article 12.04 du texte du Régime soit d'une durée de deux (2) ans à compter des présentes.

**Adoptée.-**

## **8.- Autorisation de procéder à la vente de sept (7) autobus**

### **-RÉSOLUTION 2014-104**

**CONSIDÉRANT :** que les autobus numéro : 9503, 9508, 9509, 9633, 9635, 9636 et 9739 ne satisfont plus aux critères de fiabilité de la Société de transport de Lévis;

**CONSIDÉRANT :** les coûts importants que nécessiterait la réparation desdits véhicules;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay

appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à la vente des autobus identifiés aux numéros 9503, 9508, 9509, 9633, 9635, 9636 et 9739 étant entendu que ces véhicules sont maintenant hors d'usage;

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien, à compléter avec le commerçant ayant remporté l'appel d'offres, le formulaire « Attestation de transaction avec un commerçant » tel que requis par la Société de l'Assurance automobile du Québec, confirmant le changement de propriété desdits véhicules vendus.

**Adoptée.-**

## **9.- Adoption des propositions d'amélioration de service : période automne 2014**

### **- RÉSOLUTION 2014-105-**

**CONSIDÉRANT :** les requêtes formulées par les usagers et notre personnel chauffeur au cours de la période du 27 mars au 13 juin 2014 ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation des directions de la planification et du développement et de l'Exploitation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service suivantes :

**Lévisien-1 : ajout de services**



- Fréquence de passage augmentée aux 15 minutes en période de pointe (fréquence actuelle de 20 minutes);
- Ajustement des heures de passage sur l'ensemble du parcours.

### **Lévisien-3 :**

Trois (3) autobus articulés seront affectés sur le parcours Lévisien 3 dès le 31 août. Cette affectation d'autobus permettra ainsi d'optimiser certains de nos départs qui sont actuellement doublés dû au manque de place dans les autobus de type standard;

- Retrait du départ de 6h35 du Terminus Lagueux;
- Retrait des départs de 6h57, 7h52 et 7h57 de la Station Plante;
- Retrait des départs de 15h05, 16h00, 16h03, 16h40 et 16h43 du Terminus de la Médecine ULaval;
- Ajustement des heures de passage sur certains départs.

### **Parcours 15**

- Changement de tracé : route du Président-Kennedy, rue Louis-Hyppolite-Lafontaine, rue Wilfrid-Hallé et retour sur la route du Président-Kennedy.

### **35 Express Charny - ULaval**

- Changement de tracé : passage par des Églises, Maréchal-Joffre, des Belles-Amours, des Perce-Neige, du Centre-Hospitalier, des Belles-Amours, des Éperviers, des Générations, de la Traverse, des Églises, Joseph-Hudon, des Chutes, de l'Eau-Vive, des Églises, du Sault, de la Rive-Sud et pont de Québec.

### **Parcours 34-35 (ADCA)**

- Changement de nom du parcours 34-35 pour le 35.

### **Parcours 44-45 et T44-45 (ADCA)**

- Changement de nom du parcours 44-45 pour le 45;
- Changement de nom du parcours T44-45 pour le T45.

### **60 Express Saint-Nicolas - Marly et 68 Express Saint-Nicolas – Rochebelle (ADCA)**

- Ajout de l'arrêt Hochelaga / Rochebelle dans l'horaire du parcours 60E à l'automne, hiver et printemps;

**QUE** les améliorations/modifications de service présentées ci-dessus entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, soit au moment de la nouvelle période d'assignation;

**QUE** ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD DPD-2014-07), les Directions de la planification et du développement et celle de l'Exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires et la livraison du service de transport collectif;

**QUE** ces modifications conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* soient communiquées à la population à partir de la semaine du 11 août 2014;

**QUE** les prochaines propositions d'améliorations de service seront déposées à l'occasion du Conseil d'administration du 18 septembre 2014 et entreront en vigueur à compter du 8 décembre 2014.

**Adoptée.-**

**10.- Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Chase Paymentech pour des services d'acquéreur et de passerelle web – Paiement par carte de crédit – dans le cadre du projet « OPUS en ligne »**

### **RÉSOLUTION 2014 -106-**

**CONSIDÉRANT QUE:** depuis 2011, la Société de transport de Lévis (STLévis) utilise le système de vente et perception électronique OPUS;

- CONSIDÉRANT QUE:** la STLévis travaille actuellement à mettre en place les applications requises pour être en mesure d'offrir à sa clientèle de procéder à l'achat de titres de transport par Internet dès 2015 (projet OPUS en ligne);
- CONSIDÉRANT QUE:** le système OPUS et la « Solution OPUS en ligne » en cours de développement sont la propriété de la Société de transport de Montréal (STM);
- CONSIDÉRANT QU':** en 2011, la STM et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ont réalisé un processus d'appel d'offres (Appel d'offres public STM-3988-02-11-18) afin de s'adjoindre les services d'un acquéreur pour les paiements par carte de crédit et débit sur leur équipement de vente de titre de transport et que ce contrat, d'une durée de dix (10) ans, a été adjugé au fournisseur Chase Paymentech;
- CONSIDÉRANT QUE:** le Service des technologies de l'information (STI) de la STM recommande, afin d'assurer le fonctionnement de la Solution OPUS en ligne, l'utilisation d'un panier d'achats, l'intégration des différents flux transactionnels électroniques et des différents paramètres de sécurité ainsi que la compatibilité logicielle, de confier la mise en place et l'exécution des services d'acquéreur et de passerelle électronique de paiement par cartes de crédit à Chase Paymentech;
- CONSIDÉRANT QUE:** l'article 101.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (Chapitre S-30.01)* prévoit qu'un contrat peut-être accordé de gré à gré dans la mesure ou l'objet de celui-ci découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;
- CONSIDÉRANT QUE:** selon l'analyse déposée par le directeur du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires (FPD DTMDA-2014-003 VRAD1), la mise en place de

ce nouveau service se fera à coût nul pour la STLévis compte tenu des commissions sur ventes actuellement versées à nos agences (1,2%) et centres (1,5%) de service et l'amélioration escomptée sur notre trésorerie;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil octroie de gré à gré un contrat à l'entreprise Chase Paymentech pour des services d'acquéreur et de passerelle web – Paiement par carte de crédit – dans le cadre du projet « OPUS en ligne »;

**QUE** messieurs Michel Patry, Président et Jean-François Carrier, directeur général, soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la Société de transport de Montréal (STM).

**Adoptée.-**

**11.- Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) pour négocier et adjuger, pour et au nom de la Société de transport de Lévis STLévis, un contrat pour l'entretien des équipements de vente et de perception électronique (OPUS) à la firme Xérox (anciennement ACS)**

#### **RÉSOLUTION 2014 -107-**

**CONSIDÉRANT QUE:** depuis 2011, la Société de transport de Lévis (STLévis) utilise le système de vente et perception électronique OPUS, propriété de la Société de transport de Montréal (STM);

**CONSIDÉRANT QUE:** nos équipements informatiques à la base de notre système de vente et perception électronique (OPUS) ne sont plus sous garantie et que ceux-ci, comme tout système informatique, requiert un contrat d'entretien des équipements;

**CONSIDÉRANT QU:** afin d'obtenir des économies d'échelles, toutes les Autorités organisatrices de transport (AOT) membres du « groupe Opus » souhaitent négocier un contrat commun d'entretien des équipements de vente et perception auprès de la firme Xérox (anciennement ACS);

**CONSIDÉRANT QUE:** pour ce faire et conformément à l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01)*, les AOT souhaitent confier ce mandat de négociation à la Société de transport de Montréal (STM);

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil mandate la Société de transport de Montréal (STM) pour négocier et adjudger, pour et au nom de la Société de transport de Lévis STLévis, un contrat d'une valeur maximale de 367 445.85 \$ (toutes taxes incluses) pour l'entretien des équipements de vente et de perception électronique (OPUS) à la firme Xérox (anciennement ACS) tel que présenté dans la FPD – DTMDA-2014-003 VRAD 1;

**QUE** messieurs Michel Patry, Président et Jean-François Carrier, directeur général, soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la Société de transport de Montréal (STM).

**Adoptée.-**

**12.- Adoption d'un calendrier de production et d'assignation des horaires :  
pour la période du 8 décembre 2014 au 6 décembre 2015**

**- RÉSOLUTION 2014-108-**

**CONSIDÉRANT :** que la production et l'assignation des horaires pour les affectations de travail aux chauffeurs sont des procédures qui se répètent quatre fois par année et qui sont régies par des règles consignées dans la convention collective du personnel chauffeur;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation des directions de la planification et du développement et de l'exploitation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil approuve le calendrier de production et d'assignation des horaires pour la période du 8 décembre 2014 au 6 décembre 2015 tel que présenté dans la fiche de prise de décision (FPD-DPD-2014-06).

**Adoptée.-**

**13.- Autorisation à la Direction de la planification et du développement à lancer un appel d'offres public (Système électronique d'appels d'offres - SEAO) pour des travaux de protection de la dalle de béton des ateliers mécaniques du Centre d'opération de la STLévis**

**RÉSOLUTION 2014 -109-**

**CONSIDÉRANT QUE:** lors des travaux de restauration du garage en 2011, aucun revêtement de surface dans les ateliers mécaniques n'a pas été appliqué;

**CONSIDÉRANT QU' :** avec l'usage, il apparaît que le revêtement époxydique sur les dalles de béton augmente la durabilité de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE :** ces travaux sont admissibles à une aide financière à hauteur de 75% versée dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes (PAGTCP);

**CONSIDÉRANT QUE :** les coûts de ces travaux, dont les estimations apparaissent dans la fiche de prise de décision FPD DPD-2014-08, sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-14-15 amendé 1 de la STLévis et seront financés à même le règlement 123, adopté par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire le 3 juillet 2013;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du contremaître du service de l'entretien et du directeur de la planification et du développement à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Monsieur Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction de la planification et du développement à lancer un appel d'offres public (Système électronique d'appels d'offres -SEAO) pour la réalisation des travaux de protection de la dalle de béton des ateliers mécaniques du Centre d'opération de la STLévis;

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à déposer une demande d'aide auprès du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes (PAGTCP).

**Adoptée.-**

**14.-Autorisation à la direction de la planification et du développement à lancer un appel d'offres public (Système électronique d'appels d'offres -**

**SEAO) pour la construction d'une marquise afin de protéger les réservoirs pétroliers du Centre d'opération de la STLévis**

**RÉSOLUTION 2014 -110-**

**CONSIDÉRANT QUE :** les deux (2) réservoirs extérieurs de carburant diesel d'une capacité de 24 000 litres chacun et leurs tuyaux de raccordement sont exposés à des chutes de morceaux de glace provenant de la toiture du centre d'opération et/ou à un amoncellement de quantité de neige importante;

**CONSIDÉRANT QUE:** de l'avis des assureurs il serait nettement préférable de voir à corriger cette situation dans les plus brefs délais afin d'éviter un déversement de pétrole;

**CONSIDÉRANT QUE:** ces travaux sont admissibles à une aide financière à hauteur de 75% versée dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes (PAGTCP);

**CONSIDÉRANT QUE:** les coûts de ces travaux, dont les estimations apparaissent dans la fiche de prise de décision FPD DPD-2014-07, sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-14-15 amendé 1 de la ST Lévis et seront financés à même le règlement 123, adopté par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire le 3 juillet 2013;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du contremaître du service de l'entretien et du directeur de la planification et du développement à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par  
appuyé par

Madame Ann Jeffrey  
Monsieur Serge Côté



et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction de la planification et du développement à lancer un appel d'offres public (Système électronique d'appels d'offres -SEAO) pour la construction d'une marquise afin de protéger les réservoirs pétroliers du Centre d'opération de la STLévis;

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à déposer une demande d'aide auprès du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes (PAGTCP).

**Adoptée.-**

**15.- Autorisation à la Direction de la planification et du développement à lancer un appel d'offres public (Système électronique d'appel d'offres) pour la construction des stations concept au Terminus de la traverse de Lévis-Québec**

#### **RÉSOLUTION 2014 -111-**

**CONSIDÉRANT QUE:** l'actuel projet de réaménagement du secteur de la traverse Lévis-Québec prévoit la construction d'un terminus d'autobus comprenant cinq (5) quais d'embarquement;

**CONSIDÉRANT QUE:** conséquemment, pour le confort et la sécurité de nos usagers, cinq (5) zones d'attentes doivent être aménagées en cohérence avec l'ensemble des aménagements dessinés par les architectes mandatés par la Société des traversiers du Québec (STQ);

**CONSIDÉRANT QUE:** la confection des plans et devis pour ces zones d'attentes ont été confiés au Groupe A en vertu des résolutions numéro 2014-044 et 2014-091 et que ceux-ci seront livrés à l'été 2014;

**CONSIDÉRANT QUE:** que le concept préliminaire et les maquettes préparées par le Groupe A sont jugés conforme aux attentes des membres du Conseil d'administration et ont été acceptés par les architectes mandatés par la STQ;

**CONSIDÉRANT QUE:** l'ensemble du projet de réaménagement du secteur, incluant nos zones d'attente, doit être terminé et livré pour le mois de décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE:** ces travaux sont admissibles à une aide financière à hauteur de 75% versée dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes (PAGTCP);

**CONSIDÉRANT QUE:** les coûts de ces travaux, dont les estimations apparaissent dans la fiche de prise de décision FPD DPD-2014-11, sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-15-16 amendé (2) de la STLévis;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur de la planification et du développement à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction de la planification et du développement à lancer un appel d'offres public (Système électronique d'appels d'offres -SEAO) pour la construction des stations concept au Terminus de la traverse de Lévis-Québec;

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à déposer une demande d'aide auprès du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes (PAGTCP);

**QUE** ce Conseil demande à la directrice des finances de préparer le règlement d'emprunt requis pour couvrir cet investissement.

**Adoptée.-**

**16.- Autorisation d'octroyer un mandat de gré-à-gré à la firme WSP pour la réalisation des plans et devis en ingénierie pour la mise en place d'une voie**

**réservée au transport collectif sur le Boulevard de la Rive-Sud en direction Est à la hauteur des rues Concorde et du Sault**

**- RÉSOLUTION 2014-112-**

**CONSIDÉRANT QUE :** la STLévis travaille activement sur des projets de voies réservées sur le territoire de la Ville de Lévis et plus particulièrement à l'approche sud du pont de Québec entre le chemin du Sault et le pont Dominion;

**CONSIDÉRANT QUE :** le tronçon concerné présente en effet une importante problématique de trafic automobile et de transport en commun;

**CONSIDÉRANT QUE :** dans le but de fluidifier et de régulariser les parcours de transport en commun, l'ajout d'un accotement réservé (voie latérale) est devenu nécessaire et qu'un premier projet de voie réservée au transport collectif en direction **OUEST** est en cours de réalisation sous la responsabilité de la ST Lévis;

**CONSIDÉRANT QUE :** de l'avis du directeur de la planification et du développement, il y aurait lieu d'aménager une seconde voie réservée au transport collectif en direction **EST**;

**CONSIDÉRANT QUE :** la firme WSP avait, à la demande du MTQ, déjà réalisé les plans et devis pour le projet en direction **OUEST** et que des plans concept ont été préparés par cette firme après consultation avec la Ville et le MTQ pour l'implantation d'une voie en direction **EST**;

**CONSIDÉRANT QU' :** au plan légal (Tremblay, Bois, Mignault), ce projet est reconnu comme projet distinct, par rapport au projet d'implantation de voie réservée dans la direction **OUEST**;

**CONSIDÉRANT QUE :** les coûts de ce projet seront assumés à 100% par le ministère des Transports du Québec en raison d'une modification pour une période déterminée du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) (décret : 1005-2013);

**CONSIDÉRANT QUE :** le décret stipule que les travaux doivent être complétés au plus tard le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE :** pour des raisons d'ordre économique et de cohérence, les plans et devis des voies réservées en direction **OUEST** et **EST** devront être intégrés dans un seul et même document d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT :** l'estimation des coûts afférant à ce mandat de préparation des plans et devis (FPD DPD-2014-09)

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction de la planification et du développement à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction de la planification et du développement à octroyer, de gré à gré, à la firme WSP (Génivar), un mandat pour la réalisation des plans et devis en ingénierie pour la mise en place d'une voie réservée au transport collectif sur le Boulevard de la Rive-Sud en direction **EST** à la hauteur des rues Concorde et du Sault.

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes (PAGTCP);

**QUE** ce Conseil demande à la directrice des finances de préparer le règlement d'emprunt requis pour couvrir cet investissement.

**Adoptée.-**

**17.- COMPTES PAYABLES -**

**- RÉSOLUTION 2014-113-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Michel Turner  
et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés de mai 2014 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires : Périodes #18 à #21 701 472,99 \$

Chèques no #21082 à #21786  
et chèques manuels 1 065 663,94 \$

Paiements directs : 3 518 123,10 \$

**Adoptée.-**

## **18.- Points divers**

### **18a.- Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce de Lévis**

#### **- RÉSOLUTION 2014-114-**

**CONSIDÉRANT :** la volonté de la STLévis de se rapprocher de la communauté d'affaires afin de développer divers partenariats dont la mise en place de programmes employeurs;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur du développement des technologies, des affaires et du marketing à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey  
appuyé par Monsieur Serge Côté  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la STLévis à la Chambre de commerce de Lévis pour la saison 2014-2015 et autorise deux (2) membres de la Direction générale et/ou du Conseil d'administration à participer aux activités.

**Adoptée.-**

**18b.- Participation de la Société de transport de Lévis aux évènements festifs estivaux 2014**

**- RÉSOLUTION 2014-115-**

**CONSIDÉRANT QUE:** conformément à sa *Politique relative aux demandes de dons, participations et collectes de fonds corporatives*, la STLévis juge important de soutenir le dynamisme de la collectivité lévisienne dans l'organisation d'activités humanitaires, communautaires, éducatives et en faveur du développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE :** conformément à l'article 7 de ladite politique, la valeur de la contribution de la STLévis pour des services de navettes s'établit sur la base des tarifs horaires réellement chargés et les tarifs d'utilisation suivants :

- 100\$/h pour un bus standard 40' diesel;
- 150\$/h pour un bus articulé 60' diesel.

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à charger pour l'année 2014, les tarifs suivants aux organisateurs d'évènements pour les services de navettes :

- 37.50 \$ par heure de service d'un bus standard 40'
- 47.50 \$ par heure de service d'un bus articulé 60' ;

**QUE** dans le cadre d'un service de navettes, ce Conseil autorise la Direction générale à imposer un tarif de 1\$/passage pour les utilisateurs ne disposant pas d'un titre valide sur une carte OPUS;

**QUE** l'écart entre ces tarifs et les tarifs cibles figurant dans la politique soit compensé par une publicité gratuite en faveur de la STLévis lors de la tenue de l'évènement.

**Adoptée.-**

**18c.- Report du projet de construction de voies réservées au transport collectif en mode axial d'une longueur de .925km sur le boulevard de la Rive-Sud entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse Desjardins, à Lévis**

**- RÉSOLUTION 2014-116-**

**CONSIDÉRANT QU'** afin d'améliorer la performance de son réseau (rapidité, régularité, confort et sécurité), la Société de transport de Lévis (STLévis) projette d'aménager des voies réservées au transport collectif en mode « axial » sur un premier tronçon d'une longueur de .925 km sur le boulevard de la Rive-Sud entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse-Desjardins;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce premier tronçon s'inscrit dans un projet global de « bus à haut niveau de service (BHNS) » comprenant la construction de voies réservées en mode « axial » sur une longueur de treize (13) km sur le boulevard de la Rive-Sud entre la route Monseigneur Bourget et le chemin du Sault et de quatre (4) km sur la route 116 entre le viaduc de l'Autoroute Jean-Lesage à la hauteur de Saint-Rédempteur et l'approche sud du pont de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet d'envergure implique une participation financière importante du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de la Ville de Lévis et qu'à cette fin, le MTQ a accepté de financer à hauteur de 75% les coûts relatifs aux études d'avant-projet définitif évalués à 2M\$;

**CONSIDÉRANT QU'** en parallèle, dans le cadre du plan de mobilité durable de la Ville de Québec, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) étudie la faisabilité d'implanter un tramway qui parcourrait différentes artères de la Ville de Québec et rejoindrait le boulevard de la Rive-Sud à Lévis jusqu'à la hauteur du siège social du

Mouvement Desjardins, ce projet d'étude étant également financé par le ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet, s'il se réalise, aura des impacts sur les coûts d'implantation du projet de « bus à haut niveau de service (BHNS) » à Lévis;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'étude tramway ne seront vraisemblablement pas connus avant la fin de l'automne 2014;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil attende les conclusions de l'étude pilotée par le Réseau de transport de la Capitale sur la mise en place d'un tramway dans le cadre du plan de mobilité durable et reporte à une date ultérieure la construction du premier tronçon de voies réservées au transport collectif en mode axial d'une longueur de .925km sur le boulevard de la Rive-Sud entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse Desjardins, à Lévis;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Lévis, au Réseau de transport de la Capitale, au ministère des Transports du Québec, à la Ville de Québec et à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

**Adoptée.-**

#### **18.d - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 Amendé (2).**

##### **Résolution 2014 -117-**

**CONSIDÉRANT :** l'article 132 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), la Société de transport de Lévis doit produire chaque année un Programme triennal d'immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE :** le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Lévis a été adopté par le Conseil d'administration de



la Société, à l'occasion de l'assemblée ordinaire tenue le 17 octobre 2013 (résolution no 2013-163) et que le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 amendé (1) a été adopté le 16 janvier 2014 (résolution no 2014-07);

**CONSIDÉRANT :** les nouvelles orientations financières discutées dans le cadre du Groupe de travail sur les recommandations du Vérificateur général de la Ville de Lévis nous amènent à réduire la valeur des investissements prévus pour les trois (3) prochaines années;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des finances à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 Amendé (2) de la Société de transport de Lévis pour un montant de 36 991 000 \$ tel que lu.

**QUE** le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 Amendé (2) soit transmis à la Ville de Lévis pour approbation en conformité à l'article 135 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1)*;

**QUE** le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 Amendé (2) soit, à la suite de son approbation par le Conseil de la Ville de Lévis, transmis à la direction de la Chaudière-Appalaches du Ministère des Transports et au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

**Adoptée.-**

**18e.- Autorisation de coûts supplémentaires d'honoraires reliés à la surveillance des travaux pour le projet du Terminus Lagueux**

**RÉSOLUTION 2014-118-**

- CONSIDÉRANT** la résolution no 2012-126 adoptée le 20 septembre 2012 autorisant l'octroi d'un mandat de services professionnels à la firme Roche ltée, groupe Conseil pour la réalisation du mandat des études de concept, d'avant-projet et les plans et devis, incluant la surveillance des travaux, pour l'aménagement d'un terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la route Lagueux, au montant de 249 950 \$ plus les taxes;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la clause 29 du devis relié au contrat de construction octroyé à Bergedac ltée, la totalité des travaux aurait dû être complétée à l'intérieur d'un délai de 12 semaines, soit le 19 novembre 2013;
- CONSIDÉRANT** que de nombreux retards sont survenus au cours de la réalisation des travaux sous la responsabilité de l'entrepreneur Bergedac ltée, notamment à cause d'un litige survenu entre ce dernier et l'un de ses sous-traitants;
- CONSIDÉRANT** que ces retards ont entraîné des coûts supplémentaires de surveillance des travaux par la firme Roche;
- CONSIDÉRANT** que ces coûts supplémentaires pourraient s'élever jusqu'à un maximum de 75 000\$, un montant de 26 520 \$ plus taxes étant déjà connu à ce jour;
- CONSIDÉRANT** que ces coûts supplémentaires sont couverts par les frais de contingence inclus dans l'estimation des coûts du montant autorisé du règlement d'emprunt no 117.1;
- CONSIDÉRANT** que la clause 19 du devis de construction stipule que des dommages-intérêts d'un montant de 1 500 \$ par jour de calendrier de retard peuvent être imputés à Bergedac ltée, compensant ainsi les coûts supplémentaires entraînés par les retards qui nous seront facturés par Roche;

**CONSIDÉRANT** l'article 2.4 du *Règlement sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats* autorisant le directeur général à modifier un contrat accordé par le conseil d'administration jusqu'à concurrence de 25 000 \$, montant au-delà duquel une résolution du conseil d'administration est nécessaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction du développement et de la planification (DPD) à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise les coûts supplémentaires d'honoraires reliés à la surveillance des travaux reliés au mandat de services professionnels octroyé à la firme Roche ltée, Groupe Conseil dans le cadre du projet d'aménagement d'un terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la route Lagueux, pour un montant maximal de 75 000 \$ plus les taxes.

**Adoptée.-**

## **18 f. - Dépôt des amendements budgétaires**

### **- RÉSOLUTION 2014-119-**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le Conseil d'administration de la STLévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**CONSIDÉRANT** que l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le

Conseil de ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

**CONSIDÉRANT** la résolution adoptée par le Conseil d'administration de la STLévis, le 21 mars 2013, afin de demander au Conseil municipal de la Ville de Lévis de fixer à 500 000\$ le montant maximum des virements de fonds pouvant être effectués à l'intérieur du budget annuel de la StLévis (résolution 2013-040);

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000\$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);

**CONSIDÉRANT** que lors de la production des états financiers pour la période de cinq mois terminée le 31 mai 2014, des dépassements budgétaires ont été observés pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;

**CONSIDÉRANT** qu'il devient donc nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2014, et ce, pour un montant total de 67 000 \$ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des finances à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2014 ci-annexée, préparée par la directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Direction générale de la Ville de Lévis à titre d'information.

**Adoptée.-**

**18g.- Autorisation à la Direction générale de lancer à un appel d'offres public pour la réalisation d'une ou des études visant l'implantation de**

**mesures préférentielles pour autobus dans les secteurs des rues de la Concorde, Marie-Victorin, Claude Jutra et de la route 116**

**- RÉSOLUTION 2014-120-**

**CONSIDÉRANT :** la volonté du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis d'aller de l'avant avec les projets d'implantation de mesures préférentielles pour autobus dans les secteurs suivants :

- la rue Claude-Jutra (+/-1 350m)
- la route Marie-Victorin (+/-1 300m);
- le boulevard de la Rive-Sud (entre la rue du Sault et l'approche sud du pont Dominion en direction Ouest et Est
- la route 116 en direction nord, entre le viaduc du Canadien National et le viaduc de l'autoroute 20

**CONSIDÉRANT QUE:** pour ce faire, il y a lieu de réaliser toutes les études (concept, avant projet, plans et devis, etc.) préalables à la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE:** les coûts afférents à ces études seront subventionnés à hauteur de 100% dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) dans la mesure où les travaux sont réalisés avant le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE:** ces études sont inscrites à l'intérieur du Programme triennal d'immobilisations 2014-15-16 amendé 1 de la Société de transport de Lévis;

**CONSIDÉRANT QU' :** des demandes de subvention ont été adressées au Ministère des Transports du Québec à cet effet;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction de la planification et du développement à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction de la planification et du développement et la Direction générale à lancer un appel d'offres public pour recruter les services professionnels d'une firme de génie-conseil pour la réalisation d'une ou des études visant l'implantation de mesures préférentielles pour autobus dans les secteurs suivants :

- la rue Claude-Jutra (+/-1 350m)
- la route Marie-Victorin (+/-1 300m);
- le boulevard de la Rive-Sud (entre la rue du Sault et l'approche sud du pont Dominion en direction Ouest et Est
- la route 116 en direction nord, entre le viaduc du Canadien National et le viaduc de l'autoroute 20

**QUE** cette résolution abroge la résolution 2014-070 : Autorisation à la Direction générale de lancer à un appel d'offres public pour la réalisation d'une ou des études visant l'implantation de mesures préférentielles pour autobus dans les secteurs des rues de la Concorde, Marie-Victorin et Claude Jutra.

**Adoptée.-**

## **19.- Période de questions**

## **20. - Levée de l'assemblée**

### **- RÉSOLUTION 2014-121-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**